

Restitution de l'interpellation du CRDE aux candidats aux Municipales

Introduction

Nous avons interrogé les 12 candidats, hors RN, des 4 villes de l'agglo qui dépassent les 10 000 habitants. 9 nous ont répondu et nous tenons à les en remercier chaleureusement.

Réponses reçues :

- Valérie REVEL (Lescar)
- Jérôme MANGE (Lescar)
- Eric BOURDET (Lons)
- Arnaud JACOTTIN (Billère)
- Cyril MARCONI (Pau)
- Philippe ARRAOU (Pau)
- Pascal BONIFACE (Pau)
- Jérôme MARBOT (Pau)
- Jean-François BLANCO (Pau)

Manquants et relancés déjà deux fois

- Nicolas PATRIARCHE (Lons)
- Vincent ESCUDE (Billère)
- François BAYROU (Pau)

3 n'ont donné aucune suite, malgré plusieurs relances et nous le regrettons vivement.

Lutte Ouvrière n'a pas répondu directement au questionnaire, en mettant en avant que les promesses d'avant campagne étaient souvent trahies, à l'instar de la promesse de la gauche dite de gouvernement maintes fois réitérées depuis 1981 : instaurer **le droit de vote des étrangers aux élections municipales**.

En revanche, LO nous a adressé une réponse de fond, très construite dans laquelle ils soulignent plusieurs points capitaux pour le CRDE à savoir :

- La **précarité des étudiants étrangers** (dont ceux de l'UPPA) et leur opposition à l'augmentation considérable des frais d'inscription subies par les étudiants originaires des pays extérieurs à l'Union européenne (rajoutons : suppression des APL budget 2026)
- Revendication de la **liberté totale de circulation et d'installation des travailleurs d'où qu'ils viennent**.
- La **démagogie anti immigrés** des gouvernements appuyés par nombre de médias, démagogie visant à en faire des boucs-émissaires de tous les problèmes de la population locale.

Politique de l'hospitalité et de l'accueil inconditionnel

Mettez-vous en œuvre une **politique de l'hospitalité** envers les personnes étrangères, migrantes, exilées et réfugiées ?

8 OUI

0 NON

0 NSP

Qu'y a t'il dans cette politique de l'hospitalité selon les 8 candidats ?

Certains ont des propositions assez précises :

- Mise en place d'un guichet municipal d'orientation (information, accompagnement vers les services compétents)
- Une orientation efficace vers des dispositifs compétents
- Dialogue renforcé avec l'État pour éviter les remises à la rue
- Soutien aux initiatives solidaires (parrainages, colocations intergénérationnelles)
- Mise en place d'un parcours d'accueil et de l'hospitalité : info et orientation, cours de langue, espaces de répit et de rencontres, aide aux démarches administratives et juridiques
- Mise en place d'en commission Hospitalité et Précarité avec les acteurs associatifs, intégrée dans une nouveau Conseil de la Vie Sociale

D'autres rappellent ce qu'ils ont fait dans les mandats précédents et veulent le poursuivre :

Ainsi de la maire sortante de Lescar qui travaille avec l'association Solidarité Exil

- Mise à disposition gratuites de locaux (pour les associations)
- Mise à disposition gratuites de logements pour des migrants accompagnés par des associations

Ou du maire sortant de Billère qui rappelle

- L'histoire de « La fresque des expulsés »
- Son rôle dans la création de la Maison des Citoyens du Monde » (où le CRDE a son siège social)
- Son soutien à la formation à la langue française
- Le soutien aux associations qui soutiennent les recours des migrants demandant une régularisation
- Les actions de coopération décentralisée avec une ville de Madagascar et avec une ville de Palestine (en lien avec Lescar)

D'autres préfèrent rappeler les grands principes qui guideront leur action :

- Dignité, accompagnement, coopération
- Inconditionnalité de l'accueil

Certains indiquent déjà des limitations prudentes :

- (Il ne faut pas) créer de déséquilibres locaux, ni de fausses promesses.

Confiez-vous dans votre Conseil Municipal une **délégation sur cette politique de l'hospitalité** à un adjoint ou à un conseiller ?

6 OUI

1 NON

1 NSP

Mettez-vous en place une **commission extra-municipale** pour les résidents étrangers de Pau (au sens de l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

6 OUI

2 NON

0 NSP

- Adjoint à l'hospitalité certains veulent confier la mission à l'adjoint à la solidarité
- Deux ou trois candidats sont favorables à l'intégration de résidents étrangers dans la commission extra municipale de la politique de l'hospitalité

- Parmi ceux qui ne veulent ni d'une commission extra-municipale dédiée, ni d'une délégation spécifique à la politique de l'hospitalité il y a la volonté de privilégier les espaces ouverts à tous les citoyens, sans créer de dispositifs séparés.
- Permettre aux personnes étrangères non-électrices de participer à la vie municipale
- Organiser un repas de Noël solidaire et multiculturel
- L'adjoint à la solidarité internationale couvrira ce champ : lier accueil des étrangers ici et coopération et solidarité internationale
- Deux candidats détaillent les missions de cette commission extra-municipale : parmi lesquelles
 - Établir un diagnostic : identification des populations concernées et les besoins non couverts
 - Cartographier les acteurs
 - Mise en réseau et animation du réseau
 - Mise en œuvre d'un plan d'actions progressive
 - Évaluer les politiques de l'hospitalité et faire des propositions au conseil municipal

Adhésion à l'ANVITA (Association Nationale des Villes et Territoires d'Accueil)

Ferez-vous voter par le Conseil municipal l'adhésion de votre ville à l'ANVITA et soutiendrez-vous l'adhésion de la communauté d'agglomération paloise à l'ANVITA ?

5 OUI 1 NON 2 NSP

Un refus net : par refus d'inscrire la ville en question dans un réseau militant national.

Des OUI francs mais peu commentés : manifestement le sujet est nouveau pour les candidats : il auront à y réfléchir et approfondir si ils sont élus.

Deux hésitations NSP : un sans commentaires, un autre en mettant en avant la nécessité que ce soit l'agglomération qui soit la structure adhérente pour que cela ait du sens, et, en conséquence, la nécessité d'un changement de gouvernance de l'agglomération. « faire basculer l'agglomération »

Dialogue avec les services de l'État, de la région et du département

Les Services de l'État (Préfecture, DDETS, OFII) sont chargés de la mise en œuvre de la politique concernant le sans-abrisme (hébergement d'urgence), l'octroi des titres de séjour et l'administration des personnes étrangères.

La Région a en charge le schéma des demandeurs d'asile. Le département, par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, est en charge des mineurs non accompagnés et des enfants étrangers de moins de 3 ans.

L'insuffisance des politiques actuelles dans ces domaines est patente : quel dialogue et quels rapports comptez-vous engager avec ces institutions pour faire bouger les choses dans un sens favorable aux personnes migrantes et étrangères ?

Peu d'idées sur ce dialogue dans les réponses :

Certains veulent être exigeant sur les situations individuelles (cf nos commentaires) (le « cas par cas »)

L'un parle de « co-construction de solutions locales », ce qui reste un peu énigmatique

Mais il y a beaucoup de généralités sur ce point...

Soutien aux Associations

Allez-vous pérenniser les subventions aux associations d'aide et de soutien aux personnes migrantes et étrangères ?

7 OUI 0 NON 1 NSP

Garantissez-vous le respect des libertés associatives, sans invoquer une « injonction de neutralité politique » ?

8 OUI 0 NON NSP

Mesures spécifiques

Ces mesures concernent les populations précaires : les personnes migrantes, réfugiées, exilées en droits incomplets, mais pas seulement. À l'exception de la mesure spécifique concernant les Mineurs Non Accompagnés en recours, elles concernent toutes les personnes en vulnérabilité sociale.

Nous savons que, légalement, ces mesures **ne relèvent pas des compétences ordinaires** d'une municipalité. Cependant, devant les carences de l'État ou du Département, **une Ville peut invoquer sa compétence générale** pour répondre aux besoins urgents des habitants. Ayant fait ce choix, plusieurs villes de l'ANVITA ont ensuite saisi la justice administrative pour enjoindre à l'État de respecter ses obligations légales. L'État a ainsi dû rembourser des sommes importantes à la Ville de Grenoble et à la communauté d'agglomération du Pays Basque (CAPB)

Le PHARE : allez-vous contribuer, pour le bénéfice des publics concernés, à une **ouverture élargie du centre d'accueil de jour** pour personnes à la rue (Point d'Eau de la rue de Ségure) géré par l'OGFA ?

4 OUI NON
1^{NSP}

Les Mineurs Non Accompagnés en recours : allez-vous, suivant l'exemple d'autres municipalités en France, prendre à votre charge **l'hébergement et le quotidien** de ces adolescents, et vous tourner vers l'État pour demander le remboursement des dépenses engagées ?

4 OUI 1 NON 3^{NSP}

Déplacements dans l'agglomération paloise : Mettrez-vous en place la **gratuité** des transports en commun pour tous les habitants de l'agglomération en situation précaire ?

5 OUI NON
3^{NSP}

Voir la réaction de Revel

Hébergement d'urgence : Pour que soit appliquée l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence prévu par la Loi (article L.345-2-2 du CASF), **ouvrirez-vous les places d'hébergement nécessaires** pour en finir avec la gestion de la pénurie et que plus personne ne soit contraint à dormir à la rue dans l'agglomération paloise ?

6 OUI NON 2^{NSP}

La JARDINIÈRE (restaurant municipal palois de la rue de Craonne, ouvert le soir aux personnes précaires, sauf le WE et les 3 mois d'été) Allez-vous engager les moyens nécessaires pour **élargir l'ouverture de ce lieu le week-end et pendant les mois d'été** ?

4 OUI NON
1^{NSP}

De façon plus générale : quelles mesures engagerez-vous pour **lutter contre la grande précarité alimentaire** ?

- bouclier alimentaire social et des chèques alimentaires locaux (à préciser !)
- renvoi aux associations – aide du CCAS
- Peu d'autres idées.

En quoi votre programme impactera-t-il favorablement **l'accueil et l'intégration des personnes étrangères** dans votre commune ?

- tout dépend de l'agglomération (bascule ou pas) et de la présidentielle, nous dit l'un des candidats
- Peu de réponses précises, beaucoup de généralités : la question semble avoir surpris nos candidats

Nos commentaires

Le « Bien-Être animal » est-il plus important que l'Accueil et l'Intégration des travailleurs immigrés, des étrangers exilés, des réfugiés, des déboutés du droit d'asile, des MNA ???

Même si nous n'avons pas consulté absolument tous les programmes, nous avons constaté que la plupart d'entre eux n'oublent jamais de mentionner les animaux et d'y consacrer des encarts ou des pages, mais que hormis quelques lignes de-ci-delà, **aucune liste n'a mis en avant de façon explicite ce sujet.**

La cause de l'accueil et de l'intégration des étrangers n'est pas « vendeuse » sur le plan électoral. La mise en avant des animaux est certainement plus sexy. Mais cela fait-il une politique branchée sur le réel

Car le réel de Pau c'est 8 % d'étrangers hors UE, résidents de l'agglomération et qui n'ont pas voix au chapitre au moment des élections

Bien sûr le changement de la loi électorale relève du Parlement.

Mais une municipalité peut tout à fait organiser des consultations citoyennes sur certains sujets locaux : nous espérons que les résidents étrangers ne seront pas oubliés.

Telle ou telle liste a mentionné la mise en place d'une commission extra-municipale ouverte aux résidents étrangers (pourquoi pas aux associations d'étrangers elles même)

Notre mobilisation vise à contrecarrer les idées d'ED : parler d'immigration, c'est ne pas laisser le champ à 'ED

Que constatons-nous à Pau comme partout en France ? Une prudence extrême des partis à parler des sujets qui concernent les migrants, les travailleurs immigrés, les réfugiés, les Mineurs Non Accompagnés, les déboutés qui sont à la rue.

Parce que l'ED a préempté le sujet en faisant des étrangers et des immigrés les boucs émissaires de tous les problèmes, parce qu'elle les désigne à la vindicte de classes populaires à peine plus favorisées qu'eux les partis n'osent pas mettre en avant franchement ces sujets de l'accueil et de l'intégration.

Pau a un solde démographique naturel en berne. L'évidence est que la stabilité démographique de la ville repose déjà et reposera demain sur l'immigration.

Nous pensons au CRDE qu'il faut parler franchement du sujet, qu'il faut le mettre en avant.

Et notre interpellation visait à pousser les candidats à réfléchir et s'exprimer sur le sujet.

Importance de l'ANVITA et sens de l'adhésion : obliger à un débat en conseil municipal

Nous avons posé aux candidats la question sur l'adhésion de leur ville et/ou de l'agglomération à l'ANVITA.

Plusieurs nous ont répondu OUI et nous nous en réjouissons. Mais attention : il ne s'agit pas là d'une simple formalité (genre : « adhésion à l'association des villes fleuries »).

L'ANVITA est avant tout un réseau de villes qui s'engagent dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'intégration.

Adhérer à l'ANVITA ne pourra se faire que par un débat en Conseil Municipal et en Conseil d'Agglo. C'est une démarche réfléchie, qui engage. Il doit s'agir d'un geste fondateur et structurant. Il s'agira de construire, à l'instar d'autres villes, un plan d'action sur le mandat pour faire de Pau une ville d'hospitalité.

On salue les actions aux cas par cas mais on défend de façon globale les droits des étrangers

Plusieurs candidats nous ont répondu que dans le dialogue avec les services de l'Etat, ils seraient présents à nos côtés pour défendre des situations particulières qui le méritent. Nous en sommes heureux, mais notre propos au CRDE, est de pousser à une défense globale des droits de tous les étrangers, quelle que soit leur situation administrative, et indépendamment des « mérites » individuels, face à une politique de l'État qui est de plus en plus kafkaïenne, suspicieuse, tracassière et in fine : répressive et génératrice de désordre public et social. Nous attendons des futures municipalités qu'elles soient à nos côtés pour peser face à l'État et ses représentants à Pau.

Tout dispositif en faveur des étrangers profite au bien commun

Si les migrants, étrangers, déboutés, immigrés, sont parfois plus touchés que les ressortissants nationaux, nous sommes convaincus, avec l'ANVITA, et avec toutes nos associations du CRDE Solidarité Migrants, que des actions concrètes, même lorsqu'elles répondent à une vulnérabilité spécifique, peuvent bénéficier à l'ensemble des habitant.es d'un territoire

ANNEXE 1

Pourquoi n'avons-nous pas interrogé Mme Margaux TAILLEFER (Pau) et M. François VERRIERE (Lescar) du Rassemblement National ?

Nous avons exclu le RN de ce questionnaire, son programme national comportant toujours comme premier point **une loi sur la préférence nationale qui est clairement antagoniste** aux principes énoncés dans le préambule de la Constitution Française.